

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Date de convocation : 17 novembre 2020

D-2020-10

L'an deux mil vingt le vingt-trois novembre à vingt heures quinze, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

PRÉSENTS : Mmes AGAPIT, CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, LEBRAUD, MORELET, REDON, SUIRE.

Mme Béatrice JEAN est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1°) Attribution d'une prime COVID 19

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire. Le versement de cette prime, plafonnée à 1 000€ n'est pas reconductible et est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide d'attribuer la prime exceptionnelle aux agents et de fixer le montant plafond pouvant être versé à 100 € par agent (non reconductible et proratisé en fonction du temps de travail).

2°) Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Madame le Maire informe l'assemblée que compte tenu de la suppression d'une partie des heures de ménage réalisées à la maison départementale des solidarités et à l'heure de ménage réalisée à la halte de nuit il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Elle propose à l'assemblée de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'agent d'entretien polyvalent à temps non complet créé initialement pour une durée de 18 heures par semaine à 18,25 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité décide d'adopter la proposition de madame le Maire.

3°) Convention de service de « recrutement-remplacement-renfort » du CDG16

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale propose d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de 2 missions (aide au recrutement d'agents contractuels ou titulaires employés directement par la collectivité et la recherche de candidats et le portage de contrats). Pour ce faire, une nouvelle convention de service est proposée à partir du 1^{er} janvier 2021. Elle remplace les conventions « Intérim » et « S.M.I. » qui sont résiliées et prennent fin. L'adhésion au service est gratuite et les prestations sont facturées à la demande.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer la convention de service « Recrutement – Remplacement – Renfort » avec le centre de gestion de la Charente.

4°) Paiement en ligne via le dispositif PayFIP

Madame le Maire explique que le conseil municipal est appelé à approuver le principe du paiement en ligne via le dispositif PayFIP fourni par la DGFIP (paiement par CB ou par prélèvement SEPA) et donc à approuver également la signature de la convention d'adhésion à ce dispositif.

En effet, les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PayFIP fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme les redevances de la restauration scolaire et les locations de salles des fêtes de la commune de Dignac.

Il est à noter que la DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement CB et aux frais des rejets de prélèvement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes (pour les paiements de moins de 20 : 0,04 centimes, pour les paiements de plus de 20 : 0,05 centimes + 0,25 % de commissions).

Elle propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou des factures de rôle ORMC, via le dispositif PayFIP à compter du 1^{er} décembre 2020 et de l'autoriser à signer la convention d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des services PayFIP titre, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

Elle propose également la suppression de la régie de la salle polyvalente qui n'aura plus lieu d'être car elle sera remplacée par l'émission de titre individuel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver le principe du paiement en ligne via le dispositif PayFIP à compter du 1er décembre 2020,
- d'autoriser madame le Maire à signer la convention d'adhésion,
- d'autoriser la suppression de la régie de la salle polyvalente.

5°) Dénomination d'une place communale

Madame le Maire informe les membres présents qu'un administré l'a sollicitée pour renommer la « place médiévale ».

Il souhaiterait qu'elle soit nommée « place des médiévales ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents adopte la nouvelle dénomination énoncée ci-dessus soit « place des médiévales ».

6°) Vente de parcelles aux Renonfies

Les élus du mandat précédent avaient décidé de vendre en 2019 les 3 parcelles communales situées au lieu-dit « Les Renonfies » (parcelles cadastrées section B numéros 39, 45 et 46) pour la somme de 8 000 €. Les parcelles d'une superficie totale de 3 980 m² comprennent un petit bâti.

Madame le Maire annonce à l'assemblée que les acquéreurs se sont désistés mais qu'elle a reçu une nouvelle offre sous condition que le chemin rural non utilisé traversant les parcelles leur soit cédé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte la vente de ces parcelles pour la somme de 8 000 €,**
- **Dit que tous les frais inhérents à la vente seront à la charge de l'acquéreur,**
- **Constate que l'aliénation du chemin rural est possible et décide de lancer prochainement une enquête publique,**
- **Autorise madame le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.**

7°) Vente d'un délaissé de voirie

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la procédure de déclassement d'un délaissé communal est dispensée d'enquête publique préalable dès lors que le déclassement envisagé n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Elle fait part que la commune a été sollicitée par les riverains de ce délaissé, Madame DUSSOULIER et Monsieur DAVID, sis 1 rue des Ecoles pour en faire l'acquisition.

En l'espèce, le déclassement de ce délaissé de voirie, n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents :

- Constate la désaffectation d'une contenance de 21 m² environ en nature de délaissé de voirie ;
- Autorise la cession de ce délaissé au profit de Madame DUSSOULIER Claire et de M.DAVID Romuald, riverains directs au prix de 3 €/m²,
- Dit que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.
- Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à cette procédure.
- Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

8°) Modification des statuts – syndicat mixte de la fourrière

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal, le projet modificatif des statuts du syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 14 octobre 2020 avec la demande d'adhésion de trois communes qui sont : Vindelle, Turgon et Chabrac.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité valide l'adhésion des 3 nouvelles communes.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ **Conseil de développement** : M. DEFOSSÉ représentait la commune lors du mandat précédent. Ne voulant plus exercer cette fonction, la commune recherche un administré intéressé pour participer au conseil de développement de GrandAngoulême.
- ✚ **Groupe de travail « grand et petit cycle de l'eau »** : M. GUEDON a été désigné titulaire et M. CHARBEIX comme suppléant.
- ✚ **Grippe aviaire**: Le territoire national a été placé en risque élevé suite à la découverte de foyers au niveau européen dont un en Haute-Corse. Les administrés doivent réaliser une déclaration à la mairie depuis 2006. Une information sera faite sur Facebook et panneapocket.
- ✚ **Renouvellement de matériel** : la commune souhaite faire l'acquisition d'un nouveau tracteur plus polyvalent (tonte, fauchage, broyage, transport matériaux,...). Le choix se porte sur la marque « John Deere » qui est la seule à répondre à tous les critères. 3 devis ont été réalisés. Une commission se réunira pour la démonstration, l'analyse des offres et étudier la reprise de la tondeuse HUSQUEVARNA.
- ✚ **Eclairage public** : afin de diminuer la pollution visuelle et dans un souci d'économie il faudrait raccourcir les plages horaires d'éclairage. Une estimation va être réalisée avec le SDEG pour prendre une décision lors d'un prochain conseil municipal.
- ✚ **Jardin médiéval** : la convention est en cours d'élaboration avec les compagnons du végétal (coût prévisionnel pour 2021 de 4 500 €). Les élus refusent une convention pour 5 ans ou une tacite reconduction. E.SUIRE et JF.REDON sont les 2 référents pour le suivi hebdomadaire.
- ✚ **Ecole** : une nouvelle réorganisation a eu lieu début novembre suite au nouveau protocole sanitaire (des classes, garderie, cantine et TAP).
- ✚ **Salle polyvalente** : 3 entreprises ont été sollicitées pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur et d'un écran. Ces équipements seront subventionnés à hauteur de 4 346,50 € par le fond de concours de GrandAngoulême (*choix lors du prochain conseil*).
- ✚ **Travaux** :
 - **Ecole** : remplacement des cordages des jeux et du tablier sur le bac à sable, les portes WC ont été repeintes,
La chaufferie est opérationnelle depuis 1 mois. Suite au sinistre, le coût restant à la charge de la commune est de 13 000 € pour une chaudière neuve et beaucoup plus performante.
 - **toiture de la mairie** : 4 entreprises ont été consultées, 2 ont répondu pour l'instant avec des prix variables,
 - **WC RAM-Dojo** : les travaux sont terminés et l'espace est opérationnel, des petites finitions restent à réaliser,
 - **Toilette publique** : les plans ont été reçus. La déclaration préalable va être déposée.

- ✚ **Parcours sportif** : entièrement rénové (10 demi-journées de travail) pour un coût de fournitures de 1 600€. Un atelier supplémentaire a été installé. Quelques panneaux sont à ajouter suite aux recommandations de l'APAVE.
- ✚ **Téléthon** : maintien de la course du muscle avec 2 classes élémentaires. La mairie a créé une page de collecte.
- ✚ **Décoration et marché de Noël** : pose par l'entreprise BREZAC le 25/11 pour la « rue de la clef d'or » et par les services communaux pour les places du Champ de Foire et de l'Ombrière en fin de semaine. Le marché a été réduit au minimum suite au COVID. L'installation d'un coffret forain est à l'étude.
- ✚ **Facebook** : la page « mairie de Dignac » a été créée depuis 1 mois. AS.GODIER et L.RODRIGUEZ sont les administratrices de la page. La mairie va relancer GrandAngoulême pour le site internet.
- ✚ **Visite bâtiment « 3 route du Mas »** : vendredi 27 novembre à 16h30. Suite à la visite, une décision sera prise concernant la proposition de location de M.BEZIADE (*refaire la toiture de l'annexe à sa charge en contrepartie d'un loyer modique*).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Françoise DELAGE,
Maire de Dignac

